



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/841
6 janvier 1994
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Point 130 b) de l'ordre du jour

FINANCEMENT DES FORCES DES NATIONS UNIES CHARGEES
DU MAINTIEN DE LA PAIX AU MOYEN-ORIENT

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	3
II. ETAT DES QUOTES-PARTS	4	3
III. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	5 - 6	4
IV. RAPPORT FINANCIER POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er FEVRIER 1993 AU 31 JANVIER 1994	7	4
V. PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er FEVRIER 1994 AU 31 JANVIER 1995	8 - 9	4
VI. REMBOURSEMENT DES SOMMES DUES AUX ETATS QUI FOURNISSENT DES CONTINGENTS	10 - 14	5
VII. OBSERVATIONS	15 - 17	6
VIII. MESURES DEVANT ETRE PRISES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA QUARANTE-HUITIEME SESSION	18	6

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
<u>Annexes</u>	
I. Rapport sur l'exécution du budget pendant la période allant du 1er février 1993 au 31 janvier 1994. Etat récapitulatif . .	8
II. Rapport sur l'exécution du budget pendant la période allant du 1er février 1993 au 31 janvier 1994. Renseignements complémentaires	12
III. Dépenses et montants révisés pour les périodes comprises entre le 1er février 1992 et le 31 janvier 1994 et prévisions de dépenses pour la période du 1er février 1994 au 31 janvier 1995. Etat récapitulatif	17
IV. Renseignements complémentaires concernant les prévisions de dépenses pour la période allant du 1er février 1994 au 31 janvier 1995. Renseignements complémentaires	20
V. Tableau d'effectifs actuel et proposé	46
VI. Personnel civil de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et dépenses y afférentes	47
VII. Répartition géographique du personnel civil au 1er février 1994	48
VIII. Répartition géographique du personnel militaire au 1er février 1994	49
IX. Répartition des véhicules au 1er février 1994	50
X. Répartition des ordinateurs, générateurs et matériels de transmissions et d'observation par région géographique au 1er février 1994	52

I. INTRODUCTION

1. A sa quarante-septième session, le 22 décembre 1992, l'Assemblée générale a adopté la résolution 47/205 relative au financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), au paragraphe 2 de laquelle elle a autorisé le Secrétaire général à engager mensuellement des dépenses pour la Force jusqu'à concurrence d'un montant brut de 12 190 000 dollars (soit un montant net de 11 931 500 dollars) pendant la période de 12 mois commençant le 1er février 1993, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà de la période de six mois spécifiée dans sa résolution 768 (1992) du 30 juillet 1992.

2. Le 28 janvier 1993, le Conseil de sécurité a, par sa résolution 803 (1993), prorogé le mandat de la FINUL pour une nouvelle période, du 1er février au 31 juillet 1993.

3. Le 28 juillet 1993, le Conseil de sécurité a, par sa résolution 852 (1993), prorogé le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 31 janvier 1994.

II. ETAT DES QUOTES-PARTS

4. Au 31 octobre 1993, des quotes-parts d'un montant total de 2 152,3 millions de dollars avaient été réparties entre les Etats Membres au titre de la FINUL, pour les périodes allant de la création de cette dernière, le 19 mars 1978, au 31 janvier 1994. Les quotes-parts acquittées pour les mêmes périodes s'élevaient à 2 044,9 millions de dollars. Le solde non acquitté de 231,5 millions de dollars comprend un montant de 19,6 millions de dollars qui a été inscrit à un compte spécial conformément à la résolution 36/116 A du 10 décembre 1981, ce qui laisse un solde de 211,9 millions de dollars à recevoir, comme il est indiqué dans l'état des quotes-parts au 31 octobre 1993 présenté dans le tableau ci-après.

Etat des quotes-parts pour la FINUL au 31 octobre 1993

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	<u>19 mars 1978 au</u> <u>31 janvier 1994</u>
Crédits ouverts	2 152,3
Engagements de dépenses supplémentaires autorisés	146,3
<u>A déduire</u> : Sommes portées au crédit des Etats Membres	<u>(22,2)</u>
Montants répartis entre les Etats Membres	2 276,4
Paiements reçus	<u>(2 044,9)</u>
Solde à recevoir	<u>231,5</u>

III. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

5. Au paragraphe 8 de sa résolution 47/205, l'Assemblée générale a de nouveau invité les Etats Membres à fournir pour la FINUL des contributions volontaires, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Pour la période considérée, le Gouvernement suisse a contribué de fournir une contribution sous forme de services et de fournitures, à savoir : quatre appareils de cryptophonie HC-265-103 d'une valeur de 92 600 francs suisses (soit environ 62 100 dollars) et, en fonction des besoins, des services d'évacuation par avion sanitaire du personnel malade ou blessé. Au cours de la période terminée le 31 octobre 1993, la FINUL a eu recours quatre fois à ces services pour évacuer des membres de la Force sur la Finlande, la Norvège, la Pologne et la Suède. Les contributions volontaires susmentionnées n'ont pas été prises en considération dans les prévisions de dépenses.

6. Les Etats Membres ont également été invités à verser des contributions volontaires en espèces au compte d'attente établi en application de la résolution 34/9 D de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1979. Au 31 octobre 1993, des contributions volontaires d'un montant total de 9,8 millions de dollars avaient été reçus de gouvernements. Sur ce montant, environ 1,4 million de dollars ont été versés par le Gouvernement suisse pour la période considérée.

IV. RAPPORT FINANCIER POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er FEVRIER 1993 AU 31 JANVIER 1994

7. On trouvera à l'annexe I au présent rapport la répartition, par rubrique budgétaire, des crédits affectés à la FINUL pour la période allant du 1er février 1993 au 31 janvier 1994, ainsi que le montant révisé des dépenses et des engagements prévus pour cette période. Cette annexe fait apparaître que des économies d'un montant estimatif de 1 194 000 dollars seront réalisées. On trouvera, à l'annexe II, des renseignements complémentaires détaillés à ce sujet sous chaque rubrique budgétaire.

V. PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er FEVRIER 1994 AU 31 JANVIER 1995

8. On compte que, sur la base d'un effectif moyen de 5 250 hommes, les dépenses mensuelles de la FINUL pour la période de 12 mois commençant le 1er février 1994 s'élèveront à un montant brut de 11 857 000 dollars (soit un montant net de 11 474 500 dollars). Ces prévisions qui tiennent compte du départ du contingent suédois – soit 491 officiers, sous-officiers et hommes de troupes – d'ici au 30 avril 1994 et reposent sur l'hypothèse qu'un contingent aussi important en nombre – dont la nationalité n'a pas été déterminée à ce jour – le remplacera sans délai, sont récapitulées à l'annexe III, des renseignements complémentaires à ce sujet figurant à l'annexe IV. Le tableau d'effectifs proposé pour le personnel civil, qui fait apparaître une réduction de 18 postes, figure à l'annexe V et le mode de calcul des traitements et dépenses connexes, à l'annexe VI.

9. Si le Conseil de sécurité prenait à l'avenir au sujet du statut de la Force des décisions qui obligent à engager pour cette dernière, pendant la période durant laquelle le Secrétaire général serait autorisé à engager des dépenses et à répartir les montants comme prévu au paragraphe 18 ci-après, des dépenses supplémentaires en sus du montant maximum de celles qu'il serait autorisé à engager, le Secrétaire général demanderait alors l'autorisation d'engager ces dépenses supplémentaires à l'Assemblée générale si elle est réunie à ce moment en session ordinaire; sinon, il engagerait initialement des dépenses supplémentaires en vertu de la résolution de l'Assemblée générale relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1994-1995, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Dans ce dernier cas, si les montants nécessaires dépassaient le montant maximum prévu dans cette résolution, il faudrait reconvoquer l'Assemblée pour examiner la question.

VI. REMBOURSEMENT DES SOMMES DUES AUX ETATS QUI FOURNISSENT DES CONTINGENTS

10. Des contingents ont été fournis à la FINUL par les gouvernements des pays suivants : Canada, Fidji, Finlande, France, Ghana, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Népal, Nigéria, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Sénégal et Suède. Dix de ces pays ont continué à fournir des contingents à la FINUL, à savoir Fidji, la Finlande, la France, le Ghana, l'Irlande, l'Italie, le Népal, la Norvège, la Pologne et la Suède.

11. Du fait que certains Etats Membres n'ont pas acquitté leur quote-part et que d'autres sont en retard dans leurs versements, la FINUL se trouve dans l'impossibilité de faire face à court terme à ses dépenses, en particulier en ce qui concerne les sommes dues aux pays qui fournissent des contingents, sommes qui n'ont jamais été payées en temps voulu ni intégralement conformément aux taux fixés par l'Assemblée générale. Jusqu'à présent, le Compte d'attente institué conformément à la résolution 34/9 D de l'Assemblée générale n'a pas rempli son objet, qui était d'alléger la charge supportée par les pays qui fournissent des contingents.

12. Actuellement, le remboursement initial aux gouvernements se fait à raison de 750 dollars par personne et par mois pour la solde et les indemnités des militaires, alors que le taux approuvé est de 988 dollars.

13. Les gouvernements qui fournissent des contingents n'ont été remboursés au titre de l'indemnité supplémentaire pour les spécialistes et de l'amortissement du coût de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels, y compris les munitions, que dans les cas où des arriérés de quotes-parts étaient acquittés.

14. Au 31 octobre 1993, le montant estimatif des sommes dues aux Etats qui ont précédemment fourni ou qui fournissent actuellement des contingents se répartissait comme suit :

	<u>Millions de dollars E.-U.</u> (Chiffres arrondis)
a) Solde et indemnités	44,8
b) Indemnité pour les spécialistes	7,4
c) Amortissement du coût de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels	<u>13,4</u>
Total	<u>65,6</u>

En outre, un montant estimatif de 6,2 millions de dollars est dû aux gouvernements au titre du matériel appartenant aux contingents.

VII. OBSERVATIONS

15. L'état financier non vérifié de la FINUL, qui couvre la période de 12 mois allant du 1er février 1991 au 31 janvier 1992, fait apparaître au 30 juin 1993 un solde excédentaire de 5 769 036 dollars qui se décompose comme suit : excédent des recettes sur les dépenses provenant des intérêts (4 020 427 dollars) et d'autres recettes accessoires, notamment des économies résultant du règlement d'engagements se rapportant à des exercices antérieurs (1 748 609 dollars). Le terme "recettes" employé dans la phrase précédente englobe des quotes-parts non acquittées recouvrables ou non.

16. Comme il est indiqué plus haut, au paragraphe 4, les quotes-parts non acquittées au 31 octobre 1993 se montent à environ 231,5 millions de dollars. En attendant que le montant des quotes-parts non acquittées soit réduit, le Secrétaire général recommande que l'excédent de 5 769 036 dollars, qui aurait été normalement restitué aux Etats Membres, soit inscrit au Compte d'attente constitué en application de la résolution 34/9 E de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1979.

17. En raison du non-versement de certaines contributions, l'Organisation n'a pas encore remboursé l'intégralité des sommes dues aux gouvernements qui fournissent des contingents à la FINUL. A ce jour, seules les sommes qui leur étaient dues jusqu'au 31 janvier 1991 ont été remboursées. Aussi le Secrétaire général exhorte-t-il tous les Etats Membres à acquitter leurs quotes-parts intégralement et sans retard. Il exhorte aussi les gouvernements à verser, à titre de mesure pratique, des contributions volontaires au Compte d'attente de la FINUL, que l'Assemblée générale a créé pour faciliter le remboursement des sommes dues aux gouvernements qui fournissent des contingents, du matériel et des fournitures à la FINUL.

VIII. MESURES DEVANT ETRE PRISES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA QUARANTE-HUITIEME SESSION

18. Les mesures que l'Assemblée générale doit prendre pour assurer le financement de la FINUL sont les suivantes :

/...

a) Pour la période allant du 1er février 1993 au 31 janvier 1994, l'Assemblée générale doit ouvrir un crédit d'un montant brut de 146 280 000 dollars (soit un montant net de 143 178 000 dollars) correspondant aux dépenses qu'elle a autorisées et réparties aux termes du paragraphe 2 de sa résolution 47/205;

b) En ce qui concerne les périodes postérieures au 31 janvier 1993, l'Assemblée générale doit autoriser le Secrétaire général à engager mensuellement des dépenses d'un montant brut de 11 857 000 dollars (soit un montant net de 11 474 500 dollars) pour assurer le maintien de la Force, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà de cette date, et répartir ces montants entre les Etats Membres, compte tenu du montant brut de 24 millions de dollars (montant net : 23,5 millions de dollars) autorisé par l'Assemblée générale dans sa décision 48/464 du 23 décembre 1993 pour la période allant du 1er février au 31 mars 1994;

c) Pour la période allant du 1er février 1993 au 31 janvier 1994, l'Assemblée générale doit décider de déduire du montant des contributions dues par les Etats Membres au titre des futurs mandats de la Force qui pourraient être approuvés par le Conseil de sécurité le solde inutilisé des économies réalisées (soit 1 194 000 dollars);

d) Comme indiqué au paragraphe 15 ci-dessus, l'Assemblée doit prendre une décision concernant le solde excédentaire de 5 769 036 dollars. A cet égard, il est recommandé de suspendre l'application des articles 4.3, 4.4, 5.2 (b) et 5.2 (d) du règlement financier et d'inscrire ledit montant au Compte d'attente, conformément à la résolution 34/9 E de l'Assemblée générale, en attendant que cette dernière prenne une nouvelle décision à ce sujet.

ANNEXE I

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Rapport sur l'exécution du budget pendant la période
 allant du 1er février 1993 au 31 janvier 1994

Etat récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>Prévisions de dépense s initiales</u> (1)	<u>Montants répartis</u> (2)	<u>Montant estimatif des dépenses</u> (3)	<u>Economies/ (dépassements)</u> (4)=(2)-(3)
1. <u>Personnel militaire</u>				
a) <u>Observateurs militaires</u>				
b) <u>Contingents</u>				
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	65 050	65 050	64 750	300
Détente et loisirs	875	875	875	—
Rations	8 384	8 384	8 273	111
Indemnité journalière	2 465	2 465	2 562	(97)
Frais de voyage et indemnité de subsistance	400	400	400	—
Déploiement, relève et rapatriement	8 100	8 100	7 069	1 031
Indemnité d'habillement et d'équipement	4 432	4 432	4 410	22
	89 706	89 706	88 339	1 367
c) <u>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</u>				
Matériel appartenant aux contingents	379	379	1 201	(822)
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	1 000	1 000	1 000	—
	1 379	1 379	2 201	(822)
Total, rubrique 1	91 085	91 085	90 540	545
2. <u>Personnel civil</u>				
a) <u>Police civile</u>				
b) <u>Personnel international et personnel local</u>				
Traitements du personnel international	7 747	7 747	7 110	637
Traitements du personnel local	2 552	2 552	2 718	(166)
Consultants	—	—	—	—
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	1 194	1 194	2 303	(1 109)
Heures supplémentaires	66	66	66	—
Dépenses communes de personnel	7 949	7 949	7 471	478
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	—	—	—	—
Autres voyages autorisés	110	110	177	(67)
	19 618	19 618	19 845	(227)
c) <u>Personnel contractuel international</u>	—	—	—	—
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	—	—	—	—
e) <u>Personnel fourni par le gouvernement</u>	—	—	—	—
f) <u>Observateurs électoraux civils</u>	—	—	—	—
Total, rubrique 2	19 618	19 618	19 845	(227)

/ . . .

	<u>Prévisions de dépenses initiales</u> (1)	<u>Montants répartis</u> (2)	<u>Montant estimatif des dépenses</u> (3)	<u>Economies/ (dépassements)</u> (4)=(2)-(3)
3. <u>Locaux/hébergement</u>				
Location de locaux	192	192	192	—
Aménagement et rénovation des locaux	—	—	—	—
Fournitures d'entretien	1 300	1 300	1 300	—
Services d'entretien	450	450	450	—
Eclairage, chauffage, énergie et eau	231	231	157	74
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	2 567	2 567	3 282	(715)
	<u>4 740</u>	<u>4 740</u>	<u>5 381</u>	<u>(641)</u>
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>	—	—	—	—
5. <u>Transports</u>				
Achat de véhicules	4 461	4 461	4 477	(16)
Location de véhicules	—	—	—	—
Matériel pour ateliers de réparation et d'entretien	180	180	363	(183)
Pièces de rechange, réparations et entretien	4 295	4 295	4 293	2
Carburant et lubrifiants	3 200	3 200	2 540	660
Assurance	375	375	375	—
	<u>12 511</u>	<u>12 511</u>	<u>12 048</u>	<u>463</u>
6. <u>Opérations aériennes</u>				
a) <u>Hélicoptères</u>				
Location/affrètement	4 736	4 736	2 938	1 798
Carburant et lubrifiants	64	64	64	—
Déploiement/retrait	—	—	—	—
Vols de réapprovisionnement	—	—	—	—
Peinture et préparation	—	—	—	—
Assurance responsabilité	255	255	255	—
	<u>5 055</u>	<u>5 055</u>	<u>3 257</u>	<u>1 798</u>
b) <u>Avions</u>	—	—	—	—
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	—	—	—	—
d) <u>Autres dépenses</u>	—	—	—	—
Total, rubrique 6	5 055	5 055	3 257	1 798
7. <u>Opérations navales</u>	—	—	—	—
8. <u>Transmissions</u>				
a) <u>Dépenses supplémentaires</u>				
Matériel de transmissions	728	728	773	(45)
Pièces de rechange et fournitures	624	624	664	(40)
Matériel d'atelier et d'essai	98	98	98	—
Communications par réseaux commerciaux	265	265	305	(40)
	<u>1 715</u>	<u>1 715</u>	<u>1 840</u>	<u>(125)</u>
b) <u>Contrat relatif au réseau de télécommunications principal</u>	—	—	—	—
Total, rubrique 8	1 715	1 715	1 840	(125)

	<u>Prévisions de dépenses initiales</u> (1)	<u>Montants répartis</u> (2)	<u>Montant estimatif des dépenses</u> (3)	<u>Economies/ (dépassements)</u> (4)=(2)-(3)
9. <u>Matériel divers</u>				
Mobilier et équipement de bureau	260	260	260	—
Matériel informatique	20	20	308	(288)
Groupes électrogènes	437	437	437	—
Matériel d'observation	166	166	166	—
Citerne à essence et débitmètres	—	—	—	—
Matériel médical et dentaire	25	25	75	(50)
Équipement de logements	185	185	185	—
Matériel divers	112	112	252	(140)
Matériel pour la défense des périmètres	—	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	1 225	1 225	1 280	(55)
Matériel d'épuration de l'eau	—	—	—	—
	2 430	2 430	2 963	(533)
10. <u>Fournitures et services</u>				
a) <u>Services divers</u>				
Vérification des comptes	47	47	47	—
Services contractuels	382	382	464	(82)
Services informatiques	—	—	—	—
Service de sécurité	33	33	36	(3)
Services et traitements médicaux	100	100	100	—
Demandes d'indemnisation	—	—	—	—
Dépenses de représentation	—	—	—	—
Services divers	130	130	130	—
	692	692	777	(85)
b) <u>Fournitures diverses</u>				
Papeterie et fournitures de bureau	260	260	261	(1)
Fournitures médicales	410	410	410	—
Fournitures sanitaires et de nettoyage	80	80	80	—
Abonnements	50	50	50	—
Fournitures électriques	—	—	—	—
Garnitures antiprojectiles pour les véhicules	—	—	—	—
Uniformes, habillement et équipement	810	810	810	—
Matériel pour la défense des périmètres	416	416	416	—
Cartes d'état-major	—	—	—	—
Intendance et magasins	700	700	700	—
	2 726	2 726	2 727	(1)
Total, rubrique 10	3 418	3 418	3 504	(86)
11. <u>Fournitures et services pour les élections</u>	—	—	—	—
12. <u>Programmes d'information</u>	—	—	—	—
13. <u>Programmes de formation</u>	—	—	—	—
14. <u>Programmes de déminage</u>	—	—	—	—
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	—	—	—	—

	<u>Prévisions de dépenses initiales</u> (1)	<u>Montants répartis</u> (2)	<u>Montant estimatif des dépenses</u> (3)	<u>Economies/ (dépassements)</u> (4)=(2)-(3)
16. <u>Fret et camionnage</u>				
Transport du matériel appartenant aux contingents	—	—	—	—
Transports aériens militaires	—	—	—	—
Fret et camionnage (par les soins d'entreprises privées)	600	600	600	—
	<u>600</u>	<u>600</u>	<u>600</u>	<u>—</u>
17. <u>Système intégré de gestion</u>	360	360	360	—
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	1 668	1 668	1 668	—
19. <u>Contributions du personnel</u>	<u>3 080</u>	<u>3 080</u>	<u>3 343</u>	<u>(263)</u>
Total brut, rubriques 1 à 19	<u>146 280</u>	<u>146 280</u>	<u>145 349</u>	<u>931</u>
20. <u>Recettes</u>	(3 080)	(3 080)	(3 343)	263
	(22)	(22)	(22)	—
	<u>(3 102)</u>	<u>(3 102)</u>	<u>(3 365)</u>	<u>263</u>
Total net, rubriques 1 à 20	<u>143 178</u>	<u>143 178</u>	<u>141 984</u>	<u>1 194</u>
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—	—	—	—
Montant total	<u>143 178</u>	<u>143 178</u>	<u>141 984</u>	<u>1 194</u>

ANNEXE II

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Rapport sur l'exécution du budget pendant la période
allant du 1er février 1993 au 31 janvier 1994

Renseignements complémentaires

(En dollars des Etats-Unis)

Economies/
(dépassements)

1. Personnel militaire

a) <u>Observateurs militaires</u>	-
b) <u>Contingents</u>	1 367 000

Les économies prévues s'expliquent par la diminution des dépenses aux rubriques suivantes : "Relève des contingents" (1 031 000 dollars), parce que la relève du contingent ghanéen, prévue à l'origine pour le deuxième semestre de l'exercice en cours, a été reportée au premier semestre du prochain exercice; "Remboursements aux gouvernements aux taux standard" (300 000 dollars) et "Indemnité d'habillement et d'équipement" (22 000 dollars), parce que pendant la période considérée, l'effectif moyen des troupes a été inférieur à l'effectif autorisé et "Rations" (111 000 dollars), parce que les taux de change ont été favorables au cours de la période. L'augmentation des dépenses à la rubrique "Indemnité journalière" des contingents (97 000 dollars) tient au fait que le déficit constaté à cette rubrique pour l'exercice précédent a été reporté sur l'exercice en cours.

c) <u>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</u>	(822 000)
---	-----------

Le dépassement sous cette rubrique s'explique par le remplacement de quatre véhicules blindés de transport de troupes.

2. Personnel civil

a) <u>Police civile</u>	-
b) <u>Personnel international et personnel local</u> . . .	(227 000)

Le dépassement s'explique par l'augmentation des dépenses aux rubriques "Traitements du personnel local",

/...

Economies/
 (dépassements)

à cause du recrutement, pour pourvoir des postes vacants de fonctionnaire international, de 35 agents locaux de plus que les 132 autorisés au titre du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires); et "Frais de voyage" (60 000 dollars), en raison de déplacements dus à l'activité politique dans la région, à l'installation d'un nouveau matériel informatique et à la formation technique dispensée par des fonctionnaires du Siège. Ce dépassement a été en partie compensé par des économies réalisées aux rubriques "Traitements du personnel international" (637 000 dollars) et "Dépenses communes de personnel" (478 000 dollars).

c) <u>Personnel contractuel international</u>	-
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	-
e) <u>Personnel fourni par le gouvernement</u>	-
f) <u>Observateurs électoraux civils</u>	-
3. <u>Locaux/hébergement</u>	(641 000)

Le dépassement constaté à la rubrique "Construction de locaux/bâtiments préfabriqués" (715 000 dollars) représente les frais de réparation des installations des camps endommagés dans les zones de déploiement des bataillons népalais, finlandais et irlandais pendant les hostilités de juillet 1993. Ce dépassement a été en partie compensé par les économies réalisées à la rubrique "Eclairage, chauffage, énergie et eau" (74 000 dollars) du fait que la FINUL couvre désormais l'essentiel de ses besoins en eau à partir de ses propres puits.

4. <u>Remise en état des infrastructures</u>	-
--	---

Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

5. <u>Transports</u>	463 000
--------------------------------	---------

Les économies prévues tiennent à une diminution des dépenses aux rubriques : "Carburant et lubrifiants" (660 000 dollars), grâce à des prix plus bas que prévu et à la réduction de la consommation de carburant; et "Pièces de rechange, réparations et entretien" (2 000 dollars). Le dépassement enregistré à la rubrique "Matériel pour ateliers de réparation et d'entretien" (183 000 dollars) est dû à la destruction de matériel d'entretien de véhicules, et notamment de ponts élévateurs, pendant les hostilités de juillet 1993. Le dépassement à la rubrique "Achat de véhicules" (16 000 dollars) est dû aux fluctuations de change.

Economies/
 (dépassements)

6. Opérations aériennes

a) Hélicoptères 1 798 000

La réduction des dépenses observée à cette rubrique s'explique par la révision, entrée en vigueur le 1er juillet 1993, de l'accord conclu avec le Gouvernement italien pour la mise à la disposition de la FINUL de quatre hélicoptères Bell 205 au prix de 1 140 000 dollars par an. Il ne sera pas facturé d'heures de vol à la FINUL.

b) Avions -

c) Indemnité de subsistance des équipages -

d) Autres dépenses -

7. Opérations navales -

Aucune dépense n'a été prévue à ce titre.

8. Transmissions

a) Dépenses supplémentaires (125 000)

Le dépassement tient à l'augmentation des dépenses prévues aux rubriques "Matériel de transmissions" (45 000 dollars), pour financer l'amélioration du système de transmissions militaires, et notamment les liaisons hyperfréquences entre Naqoura et les quartiers généraux des différents bataillons; "Pièces de rechange et fournitures" (40 000 dollars), pour remettre en état les installations endommagées pendant les hostilités de juillet 1993; et "Communications par réseaux commerciaux" (40 000 dollars), pour couvrir les frais de mise en place et d'utilisation des radiotéléphones fournis à quatre hauts responsables de la FINUL.

b) Contrat relatif au réseau de télécommunications principal -

9. Matériel divers (553 000)

Le dépassement prévu s'explique par l'augmentation des dépenses aux rubriques "Matériel informatique" (308 000 dollars), pour la poursuite du programme d'informatisation; "Matériel médical et dentaire" (50 000 dollars), pour le remplacement d'un appareil de radiologie; "Matériel divers" (140 000 dollars), pour le remplacement de matériel de lutte contre les incendies et de détecteurs de mines détruits ou endommagés pendant les

Economies/
(dépassements)

hostilités de juillet 1993; et "Pièces de rechange, réparations et entretien" (55 000 dollars), pour des armes collectives endommagées au même moment.

10. Fournitures et services (86 000)

Le dépassement est attribuable au relèvement du tarif horaire de certains entrepreneurs (85 000 dollars) et à la rubrique "Papeterie et fournitures de bureau" (1 000 dollars).

11. Fournitures et services relatifs aux élections -

Aucune dépense n'a été prévue à ce titre.

12. Programmes d'information -

Aucune dépense n'a été prévue à ce titre.

13. Programmes de formation -

Aucune dépense n'a été prévue à ce titre.

14. Programmes de déminage -

Aucune dépense n'a été prévue à ce titre.

15. Aide au désarmement et à la démobilisation -

Aucune dépense n'a été prévue à ce titre.

16. Fret aérien et de surface -

Pas de modification.

17. Système intégré de gestion -

Le montant autorisé a été suffisant pour couvrir les dépenses à ce titre.

18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix -

Le montant approuvé a été viré au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

19. Contributions du personnel (263 000)

Les raisons du dépassement sont indiquées à la rubrique 2 ("Personnel civil") ci-dessus.

Economies/
(dépassements)

20. Recettes 263 000

Ce montant est la contrepartie de celui indiqué à la
rubrique 19 ci-dessus.

21. Contributions volontaires en nature -

Aucune contribution n'a été prévue à ce titre.

ANNEXE III

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Dépenses et montants révisés pour les périodes comprises entre le
 1er février 1992 et le 31 janvier 1994 et prévisions de dépenses
 pour la période du 1er février 1994 au 31 janvier 1995

Etat récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>Dépenses</u> <u>1992/93</u>	<u>Montants</u> <u>révisés</u> <u>1993/94</u>	<u>Prévisions</u> <u>de dépenses</u> <u>1994/95</u>
1. <u>Personnel militaire</u>			
a) <u>Observateurs militaires</u>			
b) <u>Contingents</u>			
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	69 281	64 750	64 955
Détente et loisirs	937	875	875
Rations	7 906	8 273	8 278
Indemnité journalière	2 570	2 562	2 465
Frais de voyage et indemnité de subsistance	461	400	400
Déploiement, relève et rapatriement	7 821	7 069	8 100
Indemnité d'habillement et d'équipement	4 719	4 410	4 432
Total partiel	93 695	88 339	89 505
c) <u>Autres dépenses afférentes aux contingents</u>			
Matériel appartenant aux contingents	550	1 201	640
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	1 000	1 000	1 000
Total partiel	1 550	2 201	1 640
Total, rubrique 1	95 245	90 540	91 145
2. <u>Personnel civil</u>			
a) <u>Police civile</u>			
b) <u>Personnel international et personnel local</u>			
Traitements du personnel international	6 919	7 110	9 207
Traitements du personnel local	2 956	2 718	2 461
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	1 194	2 303	2 159
Heures supplémentaires	65	66	66
Dépenses communes de personnel	7 852	7 471	8 808
Autres frais de voyage	112	177	110
Total partiel	19 098	19 845	22 811
c) <u>Personnel contractuel international</u>	—	—	—
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	—	—	—
e) <u>Personnel fourni par le gouvernement</u>	—	—	—
f) <u>Observateurs électoraux civils</u>	—	—	—
Total, rubrique 2	19 098	19 845	22 811

/ . . .

	<u>Dépenses</u> <u>1992/93</u>	<u>Montants</u> <u>révisés</u> <u>1993/94</u>	<u>Prévisions</u> <u>de dépenses</u> <u>1994/95</u>
3. <u>Locaux/hébergement</u>			
Location de locaux	192	192	111
Fournitures d'entretien	1 409	1 300	652
Services d'entretien	434	450	200
Eclairage, chauffage, énergie et eau	232	157	157
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	1 666	3 282	1 183
Total, rubrique 3	3 933	5 381	2 303
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>	—	—	—
5. <u>Transports</u>			
Achat de véhicules	3 018	4 477	3 561
Matériel pour ateliers de réparation et d'entretien	169	363	180
Pièces de rechange, réparations et entretien	4 809	4 293	2 759
Carburant et lubrifiants	3 139	2 540	2 613
Assurance	469	375	375
Total, rubrique 5	11 604	12 048	9 488
6. <u>Opérations aériennes</u>			
a) <u>Hélicoptères</u>			
Location/affrètement	4 736	2 938	1 140
Carburant et lubrifiants	64	64	64
Assurance responsabilité	255	255	204
Total partiel	5 055	3 257	1 408
b) <u>Avions</u>	—	—	—
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	—	—	—
d) <u>Autres dépenses</u>	—	—	—
Total, rubrique 6	5 055	3 257	1 408
7. <u>Opérations navales</u>	—	—	—
8. <u>Transmissions</u>			
a) <u>Dépenses supplémentaires</u>			
Matériel de transmissions	651	773	824
Pièces de rechange et fournitures	534	664	490
Matériel d'atelier et d'essai	55	98	55
Communications par réseaux commerciaux	234	305	243
Total partiel	1 474	1 840	1 612
b) <u>Contrat relatif au réseau de télécommunications principal</u>	—	—	—
Total, rubrique 8	1 474	1 840	1 612
9. <u>Matériel divers</u>			
Mobilier et équipement de bureau	215	260	45
Matériel informatique	369	308	345
Groupes électrogènes	302	437	173
Matériel d'observation	278	166	725
Matériel médical et dentaire	28	75	25
Équipement de logements	227	185	185
Matériel divers	189	252	112
Pièces de rechange, réparations et entretien	1 088	1 280	1 211
Total, rubrique 9	2 696	2 963	2 821

	<u>Dépenses</u> <u>1992/93</u>	<u>Montants</u> <u>révisés</u> <u>1993/94</u>	<u>Prévisions</u> <u>de dépenses</u> <u>1994/95</u>
10. <u>Fournitures et services</u>			
a) <u>Services divers</u>			
Vérification des comptes	47	47	47
Services contractuels	394	464	405
Services de sécurité	33	36	33
Services et traitements médicaux	384	100	100
Autres services	142	130	108
Total partiel	1 000	777	693
b) <u>Fournitures diverses</u>			
Papeterie et fournitures de bureau	242	261	260
Fournitures médicales	457	410	410
Fournitures sanitaires et de nettoyage	81	80	80
Abonnements	50	50	36
Accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies	625	810	758
Matériel pour la défense des périmètres	431	416	400
Intendance et magasins	626	700	700
Total partiel	2 512	2 727	2 644
Total, rubrique 10	3 512	3 504	3 337
11. <u>Fournitures et services relatifs aux élections</u>	—	—	—
12. <u>Programmes d'information</u>	—	—	—
13. <u>Programmes de formation</u>	—	—	—
14. <u>Programmes de déminage</u>	—	—	—
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	—	—	—
16. <u>Fret aérien et de surface</u>			
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	947	600	600
17. <u>Système intégré de gestion</u>	474	360	250
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	1 659	1 668	1 939
19. <u>Contributions du personnel</u>	3 011	3 343	4 570
Total, rubriques 1—19	148 708	145 349	142 284
20. <u>Recettes</u>			
Contributions du personnel	(3 011)	(3 343)	(4 570)
Divers	(20)	(22)	(20)
Total partiel	(3 031)	(3 365)	(4 590)
Total net	145 677	141 984	137 694
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>			
Total général	145 677	141 984	137 694

ANNEXE IV

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Renseignements complémentaires concernant les prévisions
de dépenses pour la période allant du 1er février 1994
au 31 janvier 1995

Renseignements complémentaires

(En dollars des Etats-Unis)

I. PARAMETRES BUDGETAIRES

1. Les prévisions de dépenses ont été établies, lorsqu'il y avait lieu, en fonction des paramètres budgétaires ci-après :

a) Personnel militaire

Comme indiqué à l'annexe VIII, les dépenses prévues pour la période de 12 mois considérée correspondent à un effectif de 5 250 hommes, soit 3 956 fantassins, 887 membres du personnel de soutien logistique, 199 soldats du génie, 159 membres du personnel d'entretien et 49 membres d'équipages d'hélicoptères, y compris le personnel au sol.

b) Personnel civil

Comme indiqué à l'annexe V, les dépenses prévues correspondent à un effectif total de 524 personnes, dont 185 fonctionnaires recrutés sur le plan international (21 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 65 agents des services généraux et 99 agents du Service mobile) et 339 agents recrutés sur le plan local, dont 151 à titre temporaire.

Les traitements et dépenses communes de personnel afférents aux fonctionnaires internationaux sont nets de contributions et ont été calculés sur la base des coûts standard applicables à New York, ainsi qu'en fonction d'un pourcentage de 5 % de postes vacants. Les traitements du personnel recruté sur le plan local sont également nets de toute déduction et ont été calculés sur la base des barèmes des traitements locaux applicables dans la zone de la mission.

c) Opérations de transport

Les prévisions de dépenses relatives aux pièces de rechange, aux réparations et à l'entretien ont été calculées sur la base d'un parc de 1 170 véhicules.

II. DEPENSES A PREVOIR

1. Coût du personnel militaire

a) Observateurs militaires -

Aucune dépense n'est prévue au titre de cette rubrique.

b) Contingents militaires

i) Remboursement du coût des contingents aux taux standard

1992/1993 : dépenses	69 281 000
1993/1994 : montant révisé	64 750 000
1994/1995 : prévisions de dépenses	64 955 000

Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents les soldes et indemnités de leurs troupes, au taux standard de 988 dollars par mois pour chaque officier ou homme de troupe, plus un supplément de 291 dollars par mois pour un nombre limité de spécialistes (25 % dans le cas des contingents logistiques et 10 % dans le cas des autres contingents). Il a été calculé sur la base d'un effectif de 5 250 hommes et augmenté de 0,5 % en prévision de chevauchements lors de la relève des contingents.

ii) Bien-être et loisirs

1992/1993 : dépenses	937 000
1993/1994 : montant révisé	875 000
1994/1995 : prévisions de dépenses	875 000

Le montant prévu doit permettre de verser 10,50 dollars par jour aux membres des contingents lors des permissions de détente qui leur sont accordées à raison d'un maximum de sept jours au cours de chaque période de six mois (772 000 dollars). Il doit aussi permettre d'acheter des fournitures et du matériel pour les loisirs et les sports, de louer des films, d'entretenir des installations de loisirs et de sport et de publier des magazines (103 000 dollars).

iii) Rations

1992/1993 : dépenses	7 906 000
1993/1994 : montant révisé	8 273 000
1994/1995 : prévisions de dépenses	8 278 000

Calculé sur la base d'un effectif moyen de 5 250 hommes, le montant prévu doit permettre de nourrir le personnel militaire de la Force ainsi que les membres du personnel civil qui sont affectés à des postes où une cantine est nécessaire. Les rations sont distribuées en fonction des normes approuvées. Le montant prévu doit également permettre la constitution d'un stock de réserve de rations composites.

iv) Indemnités journalières

1992/1993 : dépenses	2 570 000
1993/1994 : montant révisé	2 562 000
1994/1995 : prévisions de dépenses	2 465 000

Une indemnité journalière égale à 1,28 dollar par homme et par jour et payable en monnaie locale est versée à tous les membres des contingents de la Force pour couvrir leurs faux frais personnels. Le montant prévu a été calculé sur la base d'un effectif moyen de 5 250 officiers et hommes de troupe pendant 365 jours et comprend un montant additionnel représentant 0,5 % de l'indemnité en prévision de chevauchements lors de la relève des contingents.

v) Indemnités de voyage et de subsistance

1992/1993 : dépenses	461 000
1993/1994 : montant révisé	400 000
1994/1995 : prévisions de dépenses	400 000

Le montant prévu ci-dessus doit permettre de verser des indemnités de subsistance au personnel militaire stationné dans des lieux d'affectation où il n'y a ni logements ni cantines de l'ONU à sa disposition, ainsi qu'au personnel militaire en déplacement autorisé dans la zone de la mission (y compris les voyages des équipages des avions, la relève du personnel des postes avancés, les voyages que nécessite le transport ordinaire des approvisionnements, les tournées d'inspection et les déplacements des officiers d'état-major).

La FINUL a des détachements de police militaire en Israël (11 personnes) et au Liban (8 personnes). Par ailleurs, un détachement de contrôle des mouvements (deux personnes), un représentant de la FINUL, un officier de liaison aérienne, un chauffeur et un garde sont stationnés à Beyrouth. Là où l'ONU met des logements à la disposition du personnel, l'indemnité de subsistance journalière autorisée est réduite de 50 %. Le montant prévu a été calculé à raison de 67 dollars par jour au Liban et de 53 dollars par jour en Israël.

vi) Déploiement, relève et rapatriement

1992/1993 : dépenses	7 821 000
1993/1994 : montant révisé	7 069 000
1994/1995 : prévisions de dépenses	8 100 000

Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de la relève des contingents à l'expiration de leur tour de service, qui dure six mois environ, ainsi que le coût du rapatriement de membres de la Force pour des raisons médicales, humanitaires ou autres. Le montant prévu comprend le coût des avions affrétés, celui du transport par autocar jusqu'au lieu d'embarquement et à partir du lieu de débarquement et le transport des bagages au sol.

vii) Indemnités d'habillement et d'équipement

1992/1993 : dépenses	4 719 000
1993/1994 : montant révisé	4 410 000
1994/1995 : prévisions de dépenses	4 432 000

Le montant prévu doit permettre de verser aux gouvernements qui fournissent des contingents la somme correspondant à l'amortissement de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels fournis par ces gouvernements à leurs troupes, au taux standard de 65 dollars par homme et par mois, plus un supplément de 5 dollars par homme et par mois pour les munitions et les armes personnelles. Il a été calculé sur la base d'un effectif moyen de 5 250 hommes et augmenté de 0,5 % en prévision de chevauchements lors de la relève des contingents.

c) Autres dépenses afférentes aux contingents

Matériel appartenant aux contingents

1992/1993 : dépenses	550 000
1993/1994 : montant révisé	1 201 000
1994/1995 : prévisions de dépenses	640 000

Le montant prévu doit permettre de racheter aux gouvernements qui fournissent des contingents le matériel dont ils dotent ceux-ci à la demande de l'ONU. Pour calculer le montant prévu, on a pris comme base un taux de remboursement annuel de 30 % pour les deux premières années d'utilisation du matériel par la FINUL et de 20 % pour les deux dernières années. Lorsque le matériel a été intégralement payé, il devient la propriété de l'ONU, sauf s'il en a été convenu autrement pour certains articles.

d) Indemnités en cas de décès ou d'invalidité

1992/1993 : dépenses	1 000 000
1993/1994 : montant révisé	1 000 000
1994/1995 : prévisions de dépenses	1 000 000

Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents les indemnités qu'ils versent aux membres de la Force, en vertu de leur législation ou de leur réglementation nationale, en cas de maladie, d'accident, d'invalidité ou de décès imputables au service auprès de la FINUL.

2. Coût du personnel civil

a) Police civile —

Aucune dépense n'est prévue au titre de cette rubrique.

b) Personnel international et local

1992/1993 : dépenses	19 098 000
1993/1994 : montant révisé	19 845 000
1994/1995 : prévisions de dépenses	22 811 000

Il est proposé de supprimer 37 postes de fonctionnaires recrutés sur le plan international (6 postes d'agent des services généraux et 31 postes d'agent du Service mobile) et d'augmenter de 19 le nombre des postes d'agents locaux recrutés à titre temporaire.

Comme indiqué à l'annexe V, ces modifications permettront de ramener l'effectif global de la FINUL de 542 à 524 personnes.

On trouvera à l'annexe VI le détail des prévisions de dépenses concernant les traitements et dépenses connexes. Le tableau ci-dessous compare lesdites prévisions avec les coûts des deux années précédentes.

	<u>Dépenses</u> <u>1992/1993</u>	<u>Montant révisé</u> <u>1993/1994</u>	<u>Prévisions</u> <u>de dépenses</u> <u>1994/1995</u>
Traitements du personnel international	6 919 000	7 110 000	9 207 000
Traitements du personnel local	2 956	2 718	2 461
Personnel temporaire	1 194	2 303	2 159
Heures supplémentaires	65 000	66 000	66 000
Dépenses communes de personnel	7 852 000	7 471 000	8 808 000
Frais de voyage (divers)	112	177	110
Total	<u>18 842 000</u>	<u>19 745 000</u>	<u>22 811 000</u>

i) Traitements du personnel international 9 207 000

Le montant indiqué ci-dessus a été calculé sur la base des coûts standard indiqués au paragraphe 1 b) de la section I ci-dessus, et en prévision d'un effectif global de 185 personnes et d'un pourcentage de 5 % de postes vacants.

ii) Traitements du personnel local 2 461 000

Le montant prévu doit permettre de financer 188 postes d'agents locaux. Il a été calculé sur la base des barèmes de traitement locaux indiqués au paragraphe 1 b) de la section I ci-dessus.

iii) Personnel temporaire 2 159 000

Le montant prévu doit permettre de financer 151 postes d'agents locaux. Il a été calculé sur la base des barèmes de traitement locaux indiqués au paragraphe 1 b) de la section I ci-dessus.

iv) <u>Heures supplémentaires</u>	66 000
Le montant demandé doit permettre de financer environ 7 000 heures supplémentaires.	
v) <u>Dépenses communes de personnel</u>	8 808 000
Le montant prévu couvre les indemnités pour charges de famille, les indemnités d'installation et les primes de mobilité et de sujétion, ainsi que les cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les cotisations au plan d'assurance maladie, les allocations de logement, les frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers et des voyages de visites familiales, les indemnités pour frais d'études, les primes d'affectation et les primes de rapatriement et les indemnités de représentation.	
vi) <u>Frais de voyage (divers)</u>	110 000
Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais de voyage du commandant de la Force et d'autres fonctionnaires de la FINUL ainsi que ceux des fonctionnaires de New York appelés à se rendre périodiquement auprès de la FINUL et à se déplacer dans la zone de la mission.	
c) <u>Personnel contractuel recruté sur le plan international</u>	—
Aucune dépense n'est prévue au titre de cette rubrique.	
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	—
Aucune dépense n'est prévue au titre de cette rubrique.	
e) <u>Personnel fourni par le Gouvernement</u>	—
Aucune dépense n'est prévue au titre de cette rubrique.	
f) <u>Personnel civil chargé d'observer les élections</u>	—
Aucune dépense n'est prévue au titre de cette rubrique.	

3. Locaux/hébergement

1992/1993 : dépenses	3 933 000
1993/1994 : montant révisé	5 381 000
1994/1995 : prévisions de dépenses	2 303 000

Les montants jugés nécessaires pour la période considérée sont récapitulés dans le tableau ci-dessous et expliqués ensuite de façon détaillée. Le tableau permet aussi de comparer les coûts avec ceux des périodes précédentes.

	<u>Dépenses</u> <u>1992/1993</u>	<u>Montant révisé</u> <u>1993/1994</u>	<u>Prévisions</u> <u>de dépenses</u> <u>1994/1995</u>
Location de locaux	192 000	192 000	111 000
Entretien des locaux	1 409 000	1 300 000	652 000
Services d'entretien	434 000	450 000	200 000
Eclairage, chauffage, énergie et eau	232 000	157 000	157 000
Construction/bâtiments préfabriqués	1 666 000	3 282 000	1 183 000
Total	<u>3 933 000</u>	<u>5 381 000</u>	<u>2 303 000</u>

a) Location de locaux 111 000

Le montant prévu se décompose comme suit : location de locaux à Beyrouth (bureaux, salles de conférence et installations d'accueil pour les fonctionnaires de passage et logements destinés à tout le personnel militaire stationné à Beyrouth) (78 000 dollars); location de logements pour le personnel militaire stationné à Netanya (8 000 dollars) et du centre d'information et d'évacuation/permanence de Nahariya (15 000 dollars) (soit un total de 23 000 dollars); et location de logements pour le personnel militaire stationné au poste-frontière de Metulla (10 000 dollars).

b) Fournitures d'entretien 652 000

Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des fournitures et matériaux ci-après :

- Fournitures et matériaux pour petits travaux d'entretien, de réparation et de transformation des locaux, notamment ciment, gravier, sable, produits nécessaires à la fabrication de béton, bois de charpente, tôle ondulée, tuyaux, fournitures de plomberie, produits métalliques,

/...

carreaux, revêtements de sol, contreplaqué et carton, feuilles d'aluminium ondulées, portes, volets de fenêtres, serrures et matériels divers (300 000 dollars); câbles, matériel et fournitures diverses pour construction électrique (100 000 dollars);

- Eléments pour bâtiments préfabriqués (400 000 dollars);
- Fournitures permettant d'améliorer le système d'adduction d'eau et d'assurer le fonctionnement et l'entretien des dispositifs de javellisation installés à chaque point d'eau (50 000 dollars);
- c) Services d'entretien 200 000
- Travaux contractuels d'entretien des habitations occupées par les contingents et des systèmes d'assainissement situés dans la zone des opérations, y compris le bitumage et le revêtement des routes des camps.
- d) Eclairage, chauffage, énergie et eau 157 000

Le montant prévu doit permettre d'approvisionner en eau le quartier général de la FINUL et les contingents (146 000 dollars); il comprend en outre 11 000 dollars pour les frais d'électricité.

- e) Construction/bâtiments préfabriqués 1 183 000
- Construction de 11 unités-hygiène (55 000 dollars), de fossés de drainage et de ponts et passerelles permettant de passer au-dessus desdits fossés (60 000 dollars) et d'un système d'assainissement à Naqoura (10 000 dollars);
- Construction de cinq nouveaux postes d'observation et de quatre postes de contrôle (400 000 dollars);
- Rénovation d'installations anciennes (250 000 dollars);
- Acquisition d'un entrepôt à parois légères (25 000 dollars), de trois unités de logement préfabriquées pour huit personnes (153 000 dollars) et d'une cuisine mobile (80 000 dollars);

- Poursuite des travaux de construction liés à la mise en place de dispositifs de lutte contre l'incendie à Naqoura (150 000 dollars).

4. Réparation des infrastructures -

Aucune dépense n'est prévue à cette rubrique.

5. Opérations de transport

1992/1993 : dépenses	11 604 000
1993/1994 : montant révisé	12 048 000
1994/1995 : prévisions de dépenses	9 488 000

Le tableau ci-après récapitule les prévisions de dépenses pour 1994/1995, qui sont expliquées de façon détaillée dans les paragraphes qui suivent. Il permet en outre de les comparer avec les coûts et prévisions de dépenses des deux années précédentes.

	<u>Dépenses</u> <u>1992/1993</u>	<u>Montant</u> <u>révisé</u> <u>1993/1994</u>	<u>Prévisions</u> <u>de dépenses</u> <u>1994/1995</u>
Achat de véhicules	3 018 000	4 477 000	3 561 000
Matériel d'atelier	169 000	363 000	180 000
Pièces de rechange, réparations et entretien	4 809 000	4 293 000	2 759 000
Carburants et lubrifiants	3 139 000	2 540 000	2 613 000
Assurance des véhicules	469 000	375 000	375 000
	11 604 000	12 048 000	9 488 000

a) Achat de véhicules 3 561 000

Il est proposé d'acquérir 119 véhicules pour remplacer ceux qui sont déjà condamnés ou hors d'usage, chiffre dont il faut déduire les 37 véhicules qui sont actuellement transférés de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC).

<u>Type de véhicule</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût</u> <u>unitaire</u>	<u>Coût</u> <u>total</u>
Berline (légère)	20	13 000	260 000
Jeep à quatre roues motrices	27	20 500	553 500
Car (petite capacité)	9	19 000	171 000
Car (capacité moyenne)	6	35 000	210 000
Camionnette de patrouille	30	17 000	510 000
Camion (léger)	9	13 000	117 000

<u>Type de véhicule</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u>	<u>Coût total</u>
Car (grande capacité)	1	240 000	240 000
Camion (moyen)	2	75 000	150 000
Camion (lourd)	2	100 000	200 000
Camion-grue	1	225 000	225 000
Camion à benne	1	80 000	80 000
Camion-citerne (carburant)	1	95 000	95 000
Camion frigorifique	1	70 000	70 000
Camion-citerne (eau)	2	95 000	190 000
Semi-remorque	1	215 000	215 000
Camion à vidange	1	125 000	125 000
Camion à incendie	2	135 000	270 000
Excavatrice	1	180 000	180 000
Élévateur à fourche	2	35 000	70 000
	<u>119</u>		<u>3 931 500</u>
<u>A déduire : (Transférés de l'APRONUC)</u>			
Berline (légère)	20	13 000	(260 000)
Jeep à quatre roues motrices	9	20 500	(184 500)
Car (petite capacité)	9	19 000	(171 000)
	<u>38</u>		<u>(615 500)</u>
<u>A ajouter : Fret</u>			245 000
Total	<u><u>81</u></u>		<u><u>3 561 000</u></u>

b) Matériel d'entretien et de réparation 180 000

Le montant prévu à cette rubrique doit permettre d'acquérir les outils et le matériel voulus pour entretenir les véhicules.

c) Pièces de rechange, réparations et entretien 2 759 000

Le montant demandé se décompose comme suit :
 1 026 000 dollars, pour la réparation et l'entretien de 855 véhicules d'usage courant (à raison d'environ 1 200 dollars par véhicule et par an) et
 1 733 000 dollars pour la réparation et l'entretien de 315 véhicules de type militaire (à raison d'environ 5 500 dollars par véhicule et par an).

d) Carburants et lubrifiants 2 613 000

Le montant prévu doit permettre d'acheter des carburants et des lubrifiants. Cette prévision est basée sur la consommation effective de la Force et sur les prix courants des produits pétroliers, à savoir :

<u>Produit</u>	<u>Consommation</u> (en litres)	<u>Prix au</u> <u>litre</u>	<u>Total</u>
Essence	1 337 200	178,36	239 000
Gasoil	9 118 540	197,40	1 800 000
Kérosène	912 100	199,97	182 000
Lubrifiants ^a	121 775	3,22	392 000
Total			<u>2 613 000</u>

^a A raison de 3,22 dollars le litre.

e) Assurance des véhicules 375 000

Ce montant doit permettre d'assurer en responsabilité civile le parc automobile de la Force (1 170 véhicules).

6. Opérations aériennes

a) Hélicoptères

1992/1993 : dépenses	5 055 000
1993/1994 : montant révisé	3 257 000
1994/1995 : prévisions de dépenses	1 408 000

Aux termes du contrat révisé passé avec le Gouvernement italien, les coûts afférents à l'unité d'hélicoptères Bell 205 dont la Force est dotée ont été ramenés à 1 140 000 dollars par an. Par ailleurs, l'effectif de l'unité a été ramené de cinq à quatre appareils. Les hélicoptères sont utilisés essentiellement pour des patrouilles et des vols de reconnaissance dans la zone de la mission, en particulier là où il est difficile d'établir des postes d'observation et des réseaux de transport terrestre. Ils sont également utilisés pour faire des patrouilles côtières, évacuer malades et blessés et procéder à des opérations de recherche et de sauvetage. Le montant prévu doit notamment permettre de couvrir le coût des carburants et lubrifiants (64 000 dollars) et celui des polices d'assurance au tiers (204 000 dollars).

b) <u>Avions</u>	-
Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	-
Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
d) <u>Coûts des opérations aériennes (divers)</u>	-
Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
7. <u>Opérations navales</u>	-
Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
8. <u>Transmissions</u>	
1992/1993 : dépenses	1 474 000
1993/1994 : montant révisé	1 840 000
1994/1995 : prévisions de dépenses	1 612 000

a) Transmissions complémentaires

Le tableau ci-après récapitule les prévisions de dépenses pour 1994/1995, qui sont expliquées en détail dans les paragraphes qui suivent. Il permet en outre de les comparer avec les coûts et prévisions de dépenses des deux années précédentes.

	<u>Dépenses</u> <u>1992/1993</u>	<u>Montant</u> <u>révisé</u> <u>1993/1994</u>	<u>Prévisions</u> <u>de dépenses</u> <u>1994/1995</u>
Matériel de transmission	651 000	773 000	824 000
Pièces de rechange et fournitures	534 000	664 000	490 000
Matériel d'entretien et de réparation	55 000	98 000	55 000
Communications commerciales	234 000	305 000	243 000
Total	<u>1 474 000</u>	<u>1 840 000</u>	<u>1 612 000</u>

i) <u>Matériel de transmission</u>	824 000
--	---------

Le montant prévu doit permettre de couvrir l'achat du matériel de transmission de type civil et militaire nécessaire à la Force ainsi que le coût de tout le matériel de remplacement et du matériel supplémentaire indispensable, à savoir :

<u>Type de matériel</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u>	<u>Coût total</u>
<u>Matériel de transmission de type civil :</u>			
Radio portative (protégée)	88	1 500	132 000
Répéteur (protégé)	6	10 000	60 000
Walkie-talkie	100	500	50 000
Téléavertisseur	40	250	10 000
Emetteur-récepteur	3	40 000	120 000
Canal multiplex	6	10 000	60 000
Dispositif d'alarme	2	2 000	4 000
Alimentation non interruptible, 10 kVA	1	8 000	8 000
Terminal de transmission	4	2 500	10 000
Imprimante de terminal	4	1 500	6 000
Appareil téléphonique	200	50	10 000
Central téléphonique	1	25 000	25 000
Chargeur de batteries	4	4 500	18 000
Panneau solaire	20	1 000	20 000
Excitateur à demande de répétition automatique	1	8 000	8 000
Télécommande à demande de répétition automatique	1	4 000	4 000
Récepteur à demande de répétition automatique	1	6 000	6 000
Amplificateur de puissance à demande de répétition automatique (1 kW)	1	15 000	15 000
Amélioration du terminal de la station satellite	1	80 000	80 000
<u>Matériel de transmission de type militaire :</u>			
Mât et antenne pour postes d'observation			75 000
Haut-parleur pour radio portative			15 000
Radio portative, ondes métriques (PRC 1077)			100 000
Matériel d'essai et chargeur de batteries			10 000
Antenne de véhicule à installation rapide			4 000
Convertisseur			21 000
Amplificateur radioélectrique avec alimentation et socle de montage			90 000
			961 000
<u>A déduire : (Transférés de l'APRONUC)</u>			
Radio portative (protégée)	88	1 500	(132 000)
Répéteur (protégé)	6	10 000	(60 000)
Walkie-talkie	100	500	(50 000)
			(242 000)

<u>Type de matériel</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u>	<u>Coût total</u>
<u>A ajouter : Fret</u>			105 000
Total			<u><u>824 000</u></u>

ii) Pièces de rechange et fournitures 490 000

Le montant demandé doit permettre de couvrir le coût des fournitures et pièces de rechange nécessaires au fonctionnement et à l'entretien du système de transmission de la Force. Pour ce qui est du système de transmission de type civil, il s'agit notamment des commandes passées directement auprès d'entreprises commerciales (100 000 dollars) ainsi que du matériel suivant : pièces de rechange pour matériels radiophonique et téléphonique, batteries, câbles de commande, câbles pour interphone, câbles et connecteurs d'antennes, éléments de pylône et de mât, pièces de rechange de terminal satellite, câbles téléphoniques et diverses autres fournitures (200 000 dollars). Pour ce qui est du système de transmission de type militaire, il s'agit de pièces de rechange pour matériel radio et systèmes de transmission pour véhicule blindé de transport de troupes, de câbles et mâts téléphoniques et de batteries (75 000 dollars) ainsi que des pièces de rechange et fournitures directement fournies par les gouvernements (70 000 dollars) et des coûts de fret (45 000 dollars).

iii) Matériel de réparation et de contrôle 55 000

Le montant inscrit à cette rubrique doit permettre de financer l'achat de matériel de contrôle du matériel de transmission (générateurs de signaux et analyseurs de spectres portatifs par exemple) (50 000 dollars), ainsi que les coûts de fret (5 000 dollars).

iv) Communications de type commercial 243 000

Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de financer les frais de câbles et de télex (8 000 dollars), la location de lignes

téléphoniques et les appels téléphoniques locaux et à longue distance (120 000 dollars), la location de boîtes postales et l'affranchissement du courrier officiel (14 000 dollars) et les services de la valise diplomatique (18 000 dollars). Il doit permettre également de financer la participation de la Force à la location d'un répéteur de satellite (83 000 dollars).

b) Réseau de télécommunications -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

9. Autre matériel

1992/1993 : dépenses	2 696 000
1993/1994 : montant révisé	2 963 000
1994/1995 : prévisions de dépenses	2 821 000

Le coût estimatif des autres matériels que la Force devra acheter en 1994/1995 est récapitulé dans le tableau ci-après; des explications complémentaires sont données dans les paragraphes qui suivent. Le tableau permet également de comparer les coûts avec ceux des deux années précédentes.

	<u>Dépenses</u> <u>1992/1993</u>	<u>Montant</u> <u>révisé</u> <u>1993/1994</u>	<u>Prévisions</u> <u>de dépenses</u> <u>1994/1995</u>
Mobilier et matériel de bureau	215 000	260 000	45 000
Matériel informatique	369 000	308 000	345 000
Groupes électrogènes	302 000	437 000	173 000
Matériel d'observation	278 000	166 000	725 000
Matériel médical et dentaire	28 000	75 000	25 000
Logement	227 000	185 000	185 000
Autres matériels	189 000	252 000	112 000
Pièces de rechange, réparations et entretien	1 088 000	1 280 000	1 211 000
	<u>2 696 000</u>	<u>2 963 000</u>	<u>2 821 000</u>

a) Mobilier et matériel de bureau 45 000

Le montant prévu doit permettre de financer l'achat, sur place, d'éléments de mobilier et de matériel de bureau destinés à remplacer ceux qui sont usagés ou irréparables, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

<u>Type de matériel</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u>	<u>Coût total</u>
Photocopieuses	15	5 000	75 000
Déchiqueteuses	4	2 500	10 000
Télécopieurs	10	1 000	10 000
Mobilier et accessoires			25 000
			<u>120 000</u>
<u>A déduire : (Transférés de l'APRONUC)</u>			
Photocopieuses	15	5 000	(75 000)
Total			<u><u>45 000</u></u>

b) Matériel informatique 345 000

Le montant prévu doit permettre de financer la dernière partie du matériel informatique demandé (314 000 dollars) et les coûts de fret y relatifs (31 000 dollars), comme indiqué ci-après :

	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u>	<u>Coût total</u>
Ordinateurs de bureau avec imprimantes	50	2 600	130 000
Ordinateurs portables	20	2 000	40 000
Ecrans	10	600	6 000
Traceurs	1	2 000	2 000
Systèmes d'alimentation non interruptible	50	400	20 000
Cartes de réseau	100	150	15 000
Câbles coaxiaux			2 000
Connecteurs			1 000
Répéteurs			10 000
Télécopieurs-modems	20	900	18 000
Logiciels d'application			24 000
Systèmes d'exploitation de réseau	2	5 000	10 000
Unités de courrier électronique	2	1 000	2 000
Matériel et supports de formation			4 000
Bandes magnétiques de sauvegarde	2	1 000	2 000
Cartouches de cassettes	40	50	2 000
Disquettes (boîtes)	200	10	2 000
Cartouches d'encre	1 200	2	2 400

	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u>	<u>Coût total</u>
Cartouches de poudre de toner	100	86	8 600
Rubans	100	20	2 000
Ecrans protecteurs	150	40	6 000
Couvertures de protection	150	13	2 000
Souris (dispositif de pointage)	100	20	2 000
Outils techniques			1 000
Sous-total			<u>314 000</u>
Fret			31 000
Total			<u><u>345 000</u></u>

c) Groupes électrogènes 173 000

Le montant prévu doit permettre d'acheter les groupes électrogènes suivants :

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u>	<u>Coût total</u>
Groupes électrogènes de petite capacité	2	1 000	2 000
Groupes électrogènes de 10 kVA	22	8 100	178 200
Groupes électrogènes de 15 kVA	10	8 500	85 000
Groupes électrogènes de 20 kVA	10	9 100	91 000
Groupes électrogènes de 160 kVA	2	22 000	44 000
			<u>400 200</u>
<u>A déduire</u> : (Transférés de l'APRONUC)			
Groupes électrogènes de 10 kVA	22	8 100	(178 200)
Groupes électrogènes de 15 kVA	10	8 500	(85 000)
<u>A ajouter</u> : Fret			36 000
Total			<u><u>173 000</u></u>

d) Matériel d'observation 725 000

Le montant prévu doit permettre d'acheter le matériel d'observation ci-après :

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u>	<u>Coût total</u>
Jumelles (vision nocturne)	15	10 000	150 000
Jumelles (7x50)	32	220	7 040
Jumelles (20x120)	8	5 500	44 000
Torches électriques	28	200	5 600
Phares de recherche	20	1 000	20 000
Projecteurs pour illumination	100	45	4 500
Radars de surveillance au sol	10	15 000	150 000
Systèmes d'imagerie thermique	10	15 000	150 000
Recharges Lyran (pour fusées éclairantes)	224	600	134 400
			<u>665 540</u>
<u>A déduire</u> : (Transférés de l'APRONUC)			
Jumelles (7x50)	32		(7 040)
<u>A ajouter</u> : Fret			
			66 500
Total			<u><u>725 000</u></u>

e) Matériel médical et dentaire 25 000

Le montant prévu doit permettre d'acheter un stérilisateur, un distillateur et un appareil de réanimation respiratoire à fonctionnement manuel.

f) Intendance générale 185 000

Le montant demandé doit permettre de remplacer les éléments de mobilier et les ustensiles de cuisine (tables, chaises, éviers et tables de cuisine, penderies, découpeuses de légumes, machines à trancher le pain, congélateurs, ventilateurs électriques, fours, gazinières, plaques de cuisson électriques, machines à laver la vaisselle, machine à trancher la viande, couteaux électriques et hachoirs, grille-pain, distributeurs de jus de fruits, boîtes à café et cafetières, mixeurs, distributeurs de glaçons, poêles, récipients alimentaires, friteuses et rayonnages, etc.) qui sont hors d'usage ou endommagés en achetant de nouveaux sur place.

g) Autres matériels 112 000

Le montant prévu doit permettre d'assurer le remplacement des articles qui n'ont pas été énumérés à d'autres rubriques, à savoir : radiateurs, lampes de poche électriques et lampes-tempête (10 000 dollars);

détecteurs de mines manuels, matériel de lutte contre les incendies, outils et matériel du génie (70 000 dollars); matériel de climatisation et autres instruments manuels spéciaux (32 000 dollars).

h) Pièces de rechange, réparations et entretien 1 211 000

Le montant prévu doit permettre de réviser les armes collectives et d'entretenir les détecteurs de mines (59 000 dollars); d'acheter les pièces de rechange et d'assurer l'entretien du matériel d'observation (300 000 dollars), des machines de bureau, du matériel électronique et des télécriteurs (125 000 dollars), des groupes électrogènes (35 000 dollars), des climatiseurs, des blocs frigorifiques et des générateurs à courant alternatif (239 000 dollars); d'effectuer la réparation de troisième ligne des groupes électrogènes - y compris d'assurer le bon fonctionnement des filtres à air, à carburant et à huile, des moteurs et des pompes à eau (200 000 dollars); d'entretenir le matériel du Service des essences et d'acheter les pièces de rechange nécessaires - y compris pour les réparations de troisième ligne - et d'entretenir le matériel de chauffage, de réfrigération et de cuisine, le matériel de réparation des appareils de chauffage et de réfrigération et les radiateurs (100 000 dollars) ainsi que le matériel de lutte contre les incendies, le matériel médical et divers autres matériels (110 000 dollars). Le coût estimatif du fret (78 000 dollars) est compris dans le montant global prévu à la rubrique.

10. Fournitures et services

1992/1993 : dépenses	3 512 000
1993/1994 : montant révisé	3 504 000
1994/1995 : prévisions de dépenses	3 337 000

Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des fournitures et services divers dont on trouvera le détail ci-après.

a) Services divers

	<u>Dépenses</u> <u>1992/1993</u>	<u>Montant révisé</u> <u>1993/1994</u>	<u>Prévisions</u> <u>de dépenses</u> <u>1994/1995</u>
Vérification des comptes	47 000	47 000	47 000
Services contractuels	394 000	464 000	405 000
Services de sécurité	33 000	36 000	33 000

	<u>Dépenses</u> <u>1992/1993</u>	<u>Montant révisé</u> <u>1993/1994</u>	<u>Prévisions</u> <u>de dépenses</u> <u>1994/1995</u>
Traitements et services médicaux	384 000	100 000	100 000
Autres services divers	<u>142 000</u>	<u>130 000</u>	<u>108 000</u>
Total	<u>1 000 000</u>	<u>777 000</u>	<u>693 000</u>

- i) Vérification des comptes 47 000

 Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de la vérification externe des comptes.
- ii) Services contractuels 405 000

 Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des services suivants : blanchissage et nettoyage à sec (200 000 dollars); tailleur (25 000 dollars); coiffeur (25 000 dollars); interprétation et traduction (50 000 dollars); entretien du dépôt d'ordures (15 000 dollars); nettoyage et vidange des fosses d'aisance au quartier général de la FINUL et dans la zone des opérations (70 000 dollars); autres services contractuels (20 000 dollars).
- iii) Services de sécurité 33 000

 Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais des services de sécurité nécessaires pour protéger les véhicules de la FINUL situés dans une aire de stationnement proche de la frontière libano-israélienne.
- iv) Traitements et services médicaux 100 000

 Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des soins médicaux dispensés aux malades et aux blessés parmi le personnel militaire, ainsi que des soins dentaires d'urgence lorsque le traitement ne peut être assuré par les médecins ou les dentistes de la Force.
- v) Autres services divers 108 000

 Le montant prévu comprend le coût de l'affranchissement du courrier personnel des hommes de troupe (72 000 dollars) et des soins vétérinaires dispensés aux chiens de garde, et ainsi que celui d'autres services (36 000 dollars).

b) Fournitures diverses

	<u>Dépenses</u> <u>1992/1993</u>	<u>Montant révisé</u> <u>1993/1994</u>	<u>Prévisions</u> <u>de dépenses</u> <u>1994/1995</u>
Papeterie et fournitures de bureau	242 000	261 000	260 000
Fournitures médicales et dentaires	457 000	410 000	410 000
Matériel sanitaire et d'entretien	81 000	80 000	80 000
Abonnements	50 000	50 000	36 000
Accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies	625 000	810 000	758 000
Matériel défensif de campagne	431 000	416 000	400 000
Intendance générale	<u>626 000</u>	<u>700 000</u>	<u>700 000</u>
Total	2 512 000	2 727 000	2 644 000
Total général	<u>3 512 000</u>	<u>3 504 000</u>	<u>3 337 000</u>

i) Papeterie et fournitures de bureau 260 000

Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des articles suivants : papier à lettres, enveloppes, fournitures nécessaires à l'enregistrement et à la reproduction des documents, papier et ruban pour téléimprimeur, papier pour matériel de traitement électronique des données, rubans et autres fournitures diverses pour laminoirs, rétroprojecteurs et machines à ronéotyper rapides.

ii) Fournitures médicales et dentaires 410 000

Le montant prévu doit permettre d'acheter les fournitures médicales et dentaires dont la Force a besoin (310 000 dollars), ainsi que des fournitures de laboratoire, des fournitures chirurgicales et des pansements (100 000 dollars).

iii) Matériel sanitaire et d'entretien 80 000

Le montant prévu doit couvrir le coût des articles suivants : détersifs, poudres à récurer, paille de fer, brosses, papier tue-mouches et insecticides, chlorure de chaux, serpillières, éponges, chiffons, savon liquide, poubelles, seaux, cuvettes et autre matériel de nettoyage.

- iv) Abonnements 36 000
- Le montant prévu doit couvrir le coût des magazines, journaux et autres imprimés.
- v) Accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies 758 000
- Le montant prévu doit permettre d'acheter des uniformes qui seront distribués au personnel militaire et conservés par les hommes lors de la relève des contingents (404 000 dollars); des sacs de couchage, des vêtements d'hiver, dont anoraks, pantalons de combat, bottes en caoutchouc, vêtements imperméables et autres articles, qui seront distribués aux contingents auxquels leur gouvernement n'en fournit pas (125 000 dollars); des uniformes que le personnel militaire et les employés civils locaux affectés à certains travaux doivent porter pour des raisons d'hygiène et de sécurité (30 000 dollars); des vestes et couvertures pare-éclats nécessaires pour des raisons de sécurité (150 000 dollars); des uniformes pour le personnel du Service mobile et du corps des sapeurs-pompiers (49 000 dollars).
- vi) Matériel défensif de campagne 400 000
- Le montant prévu doit permettre d'acheter les articles suivants : fil de fer pour réseau à boudin, fil de fer barbelé, fil de ligature, piquets de clôture, sacs de sable, explosifs, abris mobiles, miradors, éléments muraux en T, gabions, parpaings de ciment, pierres pour gabion, treillis métalliques et grilles de sécurité.
- vii) Intendance générale 700 000
- Le montant prévu doit couvrir le coût des articles suivants : fournitures de photographie et d'emballage, bouteilles d'oxygène et d'acétylène, gaz fréon, gaz butane pour la cuisine, diverses bouteilles de gaz, ustensiles de cuisine (vaisselle et couverts), produits en papier, moustiquaires, matelas et literie (couvertures, oreillers, draps), sacs de poubelle, nappes (en plastique et en papier), jerricanes en plastique, recharges d'extincteurs, cartes d'état-major, rideaux, latrines et autres articles divers.

11. Fournitures et services liés aux élections -

Aucune dépense n'est prévue au titre de cette rubrique.

12. Programmes d'information -

Aucune dépense n'est prévue au titre de cette rubrique.

13. Programmes de formation -

Aucune dépense n'est prévue au titre de cette rubrique.

14. Programmes de déminage -

Aucune dépense n'est prévue au titre de cette rubrique.

15. Assistance au désarmement et à la démobilisation -

Aucune dépense n'est prévue au titre de cette rubrique.

16. Fret aérien et de surface

1992/1993 : dépenses	947 000
1993/1994 : montant révisé	600 000
1994/1995 : prévisions de dépenses	600 000

Le montant prévu devrait couvrir les frais de transport et de manutention des fournitures et du matériel lorsque ces frais ne sont pas prévus à d'autres rubriques, ainsi que les frais d'expédition de la valise diplomatique.

17. Système intégré de gestion

1992/1993 : dépenses	474 000
1993/1994 : montant révisé	360 000
1994/1995 : prévisions de dépenses	250 000

Le montant prévu doit permettre de couvrir une part du financement du Système intégré de gestion en 1994.

18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

1992/1993 : dépenses	1 659 000
1993/1994 : montant révisé	1 668 000
1994/1995 : prévisions de dépenses	1 939 000

Conformément à la méthode de financement des postes autorisés au titre de l'appui aux opérations de maintien de la paix, il est prévu à la présente rubrique un montant correspondant à 8,5 % du montant total des traitements du personnel civil et des dépenses communes de personnel et des frais de voyage, comme indiqué plus haut à la rubrique 2 b).

19. Contributions du personnel

1992/1993 : dépenses	3 011 000
1993/1994 : montant révisé	3 343 000
1994/1995 : prévisions de dépenses	4 570 000

Les dépenses de personnel indiquées à la rubrique 2 b) du présent budget (personnel international et personnel local) sont exprimées en montant net. Le montant ci-dessus représente donc la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire le montant des contributions du personnel auxquelles les émoluments des fonctionnaires de l'ONU sont assujettis conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

20. Recettes

1992/1993 : recettes	3 031 000
1993/1994 : montant révisé	3 365 000
1994/1995 : prévisions de recettes	4 590 000
a) <u>Contributions du personnel</u>	4 570 000

Le montant correspondant aux contributions du personnel indiqué à la rubrique 19 est porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts institué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Le compte de chaque Etat Membre au Fonds de péréquation est crédité au prorata de la contribution dudit Etat au budget de la FINUL.

b) <u>Autres recettes</u>	20 000
-------------------------------------	--------

Le montant prévu à cette rubrique correspond au montant estimatif des recettes provenant de la vente de matériel vétuste ou excédentaire.

21. Contributions volontaires en nature

-

Aucune recette n'est prévue au titre de cette
rubrique.

ANNEXE V

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Tableau d'effectifs actuel et proposé

Classe	Nombre de postes	
	Actuel (1993/94)	Proposé (1993/94)
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>		
SSG	1	1
D-1	2	2
P-5	4	4
P-4	4	4
P-3	5	5
P-2	5	5
Total, personnel international	21	21
<u>Agents des services généraux</u>		
Autres classes	71	65
<u>Autres catégories</u>		
Agents du Service mobile	130	99
Agents locaux	188	188
Personnel temporaire	132	151
Total général	542	524

ANNEXE VI

Personnel civil de la Force intérimaire des Nations Unies
au Liban et dépenses y afférentes

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Effectifs	Coûts standard annuels			Coût estimatif total		
		Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel
SSG	1	115,9	49,0	52,2	115,9	49,0	52,2
D-1	2	97,7	38,8	41,1	195,4	77,6	82,2
P-5	4	89,2	35,4	36,0	356,8	141,6	144,0
P-4	4	77,1	30,6	28,8	308,4	122,4	115,2
P-3	5	64,1	25,4	21,5	320,5	127,0	107,5
P-2	5	52,1	20,7	15,2	260,5	103,5	76,0
Services généraux	65	49,6	47,3	19,1	3 224,0	3 074,5	1 241,5
Service mobile	99	49,6	47,3	19,1	4 910,4	4 682,7	1 890,9
Total partiel	185				9 691,9	8 378,3	3 709,5
<u>A déduire</u>							
Ajustement pour postes vacants (5 %)					(484,6)	(418,9)	(185,5)
Total					9 207,3	7 959,4	3 524,0
Personnel local							
Liban	181	13,1	4,5	3,4	2 371,1	814,5	615,4
Israël	7	12,8	4,8	3,2	89,6	33,6	22,4
Total	188				2 460,7	848,1	637,8
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)							
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	151				2 159,3		407,7
					66,0		
Total général	524				13 893,3	8 807,5	4 569,5

ANNEXE VII

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Répartition géographique du personnel civil au 1er février 1994

	Personnel international	Personnel local	
		Permanent	Temporaire
<u>Quartier général-Naqoura</u>			
Bureau du Commandant de la Force	7	—	—
Chef de l'administration	8	2	—
Section du personnel	9	3	—
Section des transmissions	36	13	16
Section des finances	14	4	3
Services généraux	22	35	18
Service du génie civil	35	54	17
Personnel d'appui (bataillons)	—	17	68
Personnel d'appui (quartier général)	—	—	—
Achats	22	6	1
Transports	29	39	21
<u>Beyrouth</u>			
Section des transmissions	—	—	—
Achats	2	9	4
<u>Tyr</u>			
Bureau du Commandant de la Force	—	1	1
<u>Rosh Hanigra</u>			
Section du personnel	—	—	—
Section des finances	—	—	—
Transports	1	5	2
Total	185	188	151

ANNEXE VIII

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Répartition géographique du personnel militaire au 1er février 1994

	Bataillon fijlien	Bataillon finlandais	Logistique France	Bataillon ghanéen	Bataillon irlandais	Appui aérien (Italie)	Bataillon népalais	Bataillon norvégien	Logistique Pologne	Génie civil/ Logistique ^a Suède	Total
Naqoura (quartier général)	15	19	22	29	73	6	15	33	7	20	239
Zone des opérations	632	500	416	667	601	42	707	630	71	339	4 605
Tyr	2	1		14	1					6	24
Beyrouth						1		6			7
Israël			3	2	2			4		3	14
Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan	1			1			1				3
Compagnie du génie				76						123	199
Compagnie chargée de la maintenance								159			159
Total	650	520	441	789	677	49	723	832	78	491	5 250

^a Doit être remplacé en avril 1994 par un autre contingent doté des mêmes effectifs.

ANNEXE IX

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Répartition des véhicules au 1er février 1994

	Force général	Quartier mobile- réserve	Bataillon fiidjen	Bataillon finlandais	Logistique France	Bataillon ghanéen	Bataillon ghanéen du génie	Q. G. cie	Bataillon irlandais	Aviation Italie	Cie de police militaire	Bataillon népalais	Bataillon norvégien	Cie de maintenance Norvège	Cie suédoise du génie	Logistique Suède	Total
<u>Véhicules à usage général</u>																	
Voiture légère	64	1	1	1	1	1	—	1	1	1	8	1	1	—	1	1	84
Voiture moyenne lourde	9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9
Jeep légère 4 x 4	63	11	23	24	34	20	4	2	29	2	11	20	30	10	10	16	309
Jeep moyenne 4 x 4	29	1	1	1	1	1	—	—	1	1	—	1	3	—	—	—	41
Bus léger	17	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	3	34
Bus de taille moyenne	6	—	1	1	1	1	—	—	1	—	—	1	2	—	10	25	
Bus lourd	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	5	
Camion de patrouille	2	5	24	6	14	18	5	—	21	—	—	18	3	4	5	151	
Camion léger pour le transport de marchandises ou de matériel	28	—	—	—	5	—	—	4	1	2	—	2	2	—	2	46	
Camion de taille moyenne pour le transport de marchandises ou de matériel	—	—	3	16	—	5	1	—	6	—	—	4	10	2	3	52	
Camion lourd pour le transport de marchandises ou de matériel	7	1	7	4	3	10	1	—	6	—	—	6	10	3	38	99	
Total partiel	227	20	61	54	60	57	12	8	67	7	20	52	85	24	20	81	855
<u>Véhicules à usage spécifique</u>																	
Ambulance	6	1	1	1	—	1	—	—	1	—	—	1	2	1	2	—	17
Autogru	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	6
Dumper	3	—	1	1	1	1	1	—	1	—	—	1	1	—	7	—	18
Camion-citerne (carburant)	1	1	1	1	—	1	—	—	1	4	—	1	2	—	—	5	18
Camion-atelier	—	—	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	3	—	—	—	6
Camion frigorifique	2	—	1	1	—	1	—	—	1	—	—	1	2	—	4	—	13
Camion-citerne (eau)	2	2	5	5	—	5	1	—	5	—	—	5	4	2	2	—	38
Camion-récupération	1	1	1	1	3	1	—	—	1	—	—	1	2	5	1	—	18
Semi-remorque	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	11	—	13
Camion à vidange	1	—	1	1	—	1	—	—	1	—	—	1	1	—	—	—	7
Benne à ordures	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Camion d'incendie	—	1	1	1	—	1	—	—	1	1	—	1	1	—	2	—	11
Camion à usage divers	1	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	—	2	1	2	—	9
Total partiel	19	6	12	12	7	12	2	—	12	8	—	12	17	12	15	29	175
<u>Matériel du génie</u>																	
Excavatrice sur camion	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8	—	8
Buldozer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	—	—	5
Camion à chargement frontal	—	—	1	1	1	1	—	—	1	—	—	1	1	5	—	—	13
Aplanisseuse-niveleuse (matériel de terrassement)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Rouleau compresseur et vibrateur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Dispositif de déminage	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1

	Force Quartier mobile- général réserve	Bataillon fijilien	Bataillon finlandais	Bataillon Logistique France	Bataillon ghanéen	Cie ghanéenne du génie	Q. G. cie irlandais	Bataillon Aviation Italie	Cie de police militaire	Bataillon népalais	Bataillon norvégien	Cie de maintenance Norvège	Cie suédoise du génie	Logistique Suède	Total
Appareil de levage	4	—	1	1	3	1	—	1	—	1	1	3	—	—	16
Total partiel	4	—	2	2	4	2	—	2	—	2	2	4	21	—	45
Véhicules blindés	—	11	5	16	10	—	—	14	—	5	11	—	2	11	95
Total	250	37	80	84	81	14	8	95	15	20	71	40	58	121	1 170

ANNEXE X

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Répartition des ordinateurs, générateurs et matériels de transmissions
 et d'observation par région géographique au 1er février 1994

Article	Quartier général de Naqoura	Théâtre des opérations	Autres emplacements	Total
1. <u>Ordinateurs</u>				
Terminaux/postes de travail	596	28	—	624
Imprimantes	215	13	—	228
Total	811	41	—	852
2. <u>Générateurs</u>				
a) <u>Logistique militaire — groupe d'entretien</u>				
Cummins 36 kVA	—	18	—	18
HR-3 (3P) 27 kVA	3	55	—	58
HR-3 (1P) 21 kVA	—	23	—	23
HR-2 17 kVA	—	16	—	16
ST-2 8,3 kV	3	145	—	148
TS-2 7,5 kV	2	3	—	5
ST-1 3,5 kV	35	69	2 ^a	106
TS-1 3,5 kV	3	65	2	70
Total partiel	46	394	4	444
b) <u>Secteur civil — service des bâtiments</u>				
Générateur 950 kVA	5	—	—	5
Générateur 227 kVA	4	4	—	8
Générateur 200 kVA	10	1	—	11
Générateur 135 kVA	1	2	—	3
Générateur 500 kVA	10	—	—	10
Générateur 170 kVA	2	2	—	4
Générateur 155 kVA	11	4	—	15
Générateur 100 kVA	3	8	—	11
Générateur 140 kVA	6	9	—	15
Générateur 7 kVA	8	2	—	10
Générateur 37 kVA	1	—	—	1
Total partiel	61	32	—	93
Total	107	426	4	537
3. <u>Matériel de transmissions</u>				
a) <u>Matériel de transmissions de type militaire</u>				
Emetteurs-récepteurs :				
RT-524	5	105	—	110
AN/PRC 77	10	784	—	794
PRC 1077	—	18	—	18
PRC 126	—	65	—	65

Article	Quartier général de Naqoura	Théâtre des opérations	Autres emplacements	Total
Téléphones de campagne :				
TA 427/A	—	—	—	—
TA 312/PT	96	1 044	—	1 130
Systèmes de sonorisation :				
PASO 5000	4	11	—	15
Blocs d'alimentation/survolteurs :				
2060/GRC	—	4	—	4
Total partiel	115	2 031	0	2 136
b) Matériel de transmissions de type civil				
Station terrienne transportable	1	—	—	1
Station terrienne fixe	2	—	—	2
Emetteur-récepteur en ondes métriques	301	78	—	379
Répéteur	21	16	—	37
Handi-talkie	121	25	—	146
Emetteur-récepteur, point de départ	4	28	—	32
Bloc d'alimentation	7	—	—	7
Chargeur de batteries	51	9	—	60
Microphone	4	—	—	4
Récepteur ondes métriques/décimétriques	1	—	—	1
Récepteur ondes décimétriques	3	—	—	3
Central	5	7	—	12
Emetteur-récepteur équidirectif	2	—	—	2
Téléphone cellulaire "Tough talker"	4	—	—	4
Téléscripteur	5	2	—	7
Enregistreur de messages Extel ^b	13	7	2	22
Modem régénérateur	3	—	—	3
Modem MDF	6	—	—	6
Total partiel	554	172	2	728
Total	669	2 203	2	2 864

^a Prêté à l'UNRWA.

^b Sept appareils sont passés par pertes et profits depuis qu'ont été présentées les prévisions de dépenses pour 1994/1995.
